

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 245

présenté par

Mme Lasserre, M. Duvergé, Mme Luquet, M. Millienne, M. Pahun, M. Robert et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« du sillon »

les mots :

« de la capacité d'infrastructure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à assurer la cohérence avec le vocabulaire utilisé dans l'article 1^{er} ter.